



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 13 DECEMBRE 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D16 - Projet de ferme éolienne sur les communes de Vervant et les Eglises d'Argenteuil - Avis sur la demande d'autorisation environnementale

Date de convocation : 7 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 16 - Projet de ferme éolienne sur les communes de Vervant et les Eglises d'Argenteuil Avis sur la demande d'autorisation environnementale

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

La Société SARL Parc éolien de Vervant & Léa, dont le siège social est situé 188 rue Maurice Béjart à Montpellier, a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une centrale éolienne composée de onze machines sur les communes de Vervant et Les Eglises d'Argenteuil.

La Commune de Saint-Jean-d'Angély étant située dans un rayon d'environ 7 km, elle est soumise à l'affichage de l'avis d'enquête publique de cette installation classée pour la protection de l'environnement, et l'avis du Conseil municipal doit être sollicité.

Au regard du dossier d'enquête, la synthèse des caractéristiques de ce projet est :

- Un bloc nord de six éoliennes et un bloc sud de cinq éoliennes.
- Le gabarit retenu est le suivant : puissance unitaire de 2,2 à 2,5 MW, mât de 91 à 95 mètres soit une hauteur en bout de pale de 150 mètres.
- La puissance cumulée du parc éolien est de 24,2 à 27,5 MW avec une production annuelle maximale de 68,75 GWh.
- La durée de vie maximale du parc éolien est de 25 ans.

En raison de la taille importante du dossier, le projet de ferme éolienne de Vervant & Léa est consultable en mairie, sur CD ROM, au secrétariat des services techniques.

Ces éléments amènent les observations suivantes :

Une étude axée sur les bâtiments inscrits ou protégés au titre des monuments historiques a été menée à partir des Tours de l'Abbaye, pour prendre en compte l'impact visuel de co-visibilité des multi champs éoliens sur notre patrimoine.

Bien que la conclusion de l'étude indique que l'impact sera très faible ou négligeable alors que le projet d'implantation se positionne dans un rayon de 4 à 6 kilomètres du centre-ville de Saint-Jean-d'Angély, il est mentionné : « A 6 km du projet, les parcs éoliens de Vervant et Les Eglises-d'Argenteuil et Antezant sont les plus visibles, laissant apparaître la partie la plus haute des machines. En effet, les effets cumulés de ces parcs les plus proches sont réduits par les reliefs.

Les parcs situés les plus au sud, les Touches-de-Périgny et la Brousse Bagnizeau sont distinguables, mais de manière trop lointaine pour constituer un enjeu paysager significatif. Globalement, les projets éoliens ajoutent une strate contemporaine à l'horizon, sans transformer fondamentalement le paysage depuis le monument ».

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181213-
2018_12_D16-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 18 décembre 2018

Affiché le 18 décembre 2018

Conseil municipal du 13 décembre 2018

Il est à regretter, à cette occasion, que la convention européenne du paysage ratifiée par la France en mars 2006 ne soit pas davantage prise en compte.

Afin de répondre aux articles du code de l'environnement, une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Les Eglises d'Argenteuil et Vervant, prescrite par la Préfecture, se déroule du 19 novembre 2018 au 18 décembre 2018, dans les communes de Les Eglises d'Argenteuil et de Vervant. En application de l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2018, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur cette demande.

Au regard des éléments constituant le dossier d'enquête et de la note de synthèse fournie par le pétitionnaire le 22 novembre 2018 (jointe en tiré à part), puis transmise aux membres du Conseil municipal dans le respect du délai de 5 jours francs préalable à sa réunion,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

Pour : 28 Contre : 1 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANS MIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181213-
2018_12_D16-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 18 décembre 2018

Affiché le 18 décembre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.